AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4e ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

1- COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ANNÉE EN COURS

	Pondération de l'étape	Date de transmission	Modalités
1re communication	Sommaire des apprentissages réalisés et du comportement	15 octobre 2026	• Communication accessible sur le portail parents de Mozaïk
1er bulletin	20%	19 novembre 2026	• Rencontre de parents le 19 novembre 2025 • Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
2e bulletin	20%	12 mars 2027	• Rencontre de parents le 25 mars 2026 • Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk
3e bulletin	60%	Au plus tard le 10 juillet 2027	• Bulletin accessible sur le portail parents de Mozaïk

1- RÉPARTITION DES PRINCIPALES ÉVALUATION

	Première communication	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Français	Sommaire des apprentissages faits et du comportement			
Lire (50 %)		X	X	X
Écrire (30 %)			X	X
Communiquer oralement (20 %)			X	X
Anglais				
Interagir oralement (50 %)			X	X
Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)		X		X
Écrire des textes (15%)			X	X
Mathématique				
Résoudre une situation-problème (30%)			X	X
Utiliser un raisonnement mathématique (70%)		X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise (100 %)			X	X
Science et technologie (100%)		X	X	X

Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)		X	X	X
Éducation physique et à la santé (100 %)			X	X
Arts plastiques (100 %)			X	X
Art dramatique (100 %)			X	X

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail		X	X
Travailler en équipe			

2- NATURE DES ÉVALUATIONS

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

Précision

Il est à noter qu'à la fin de la 4e année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture).

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignante de votre enfant.